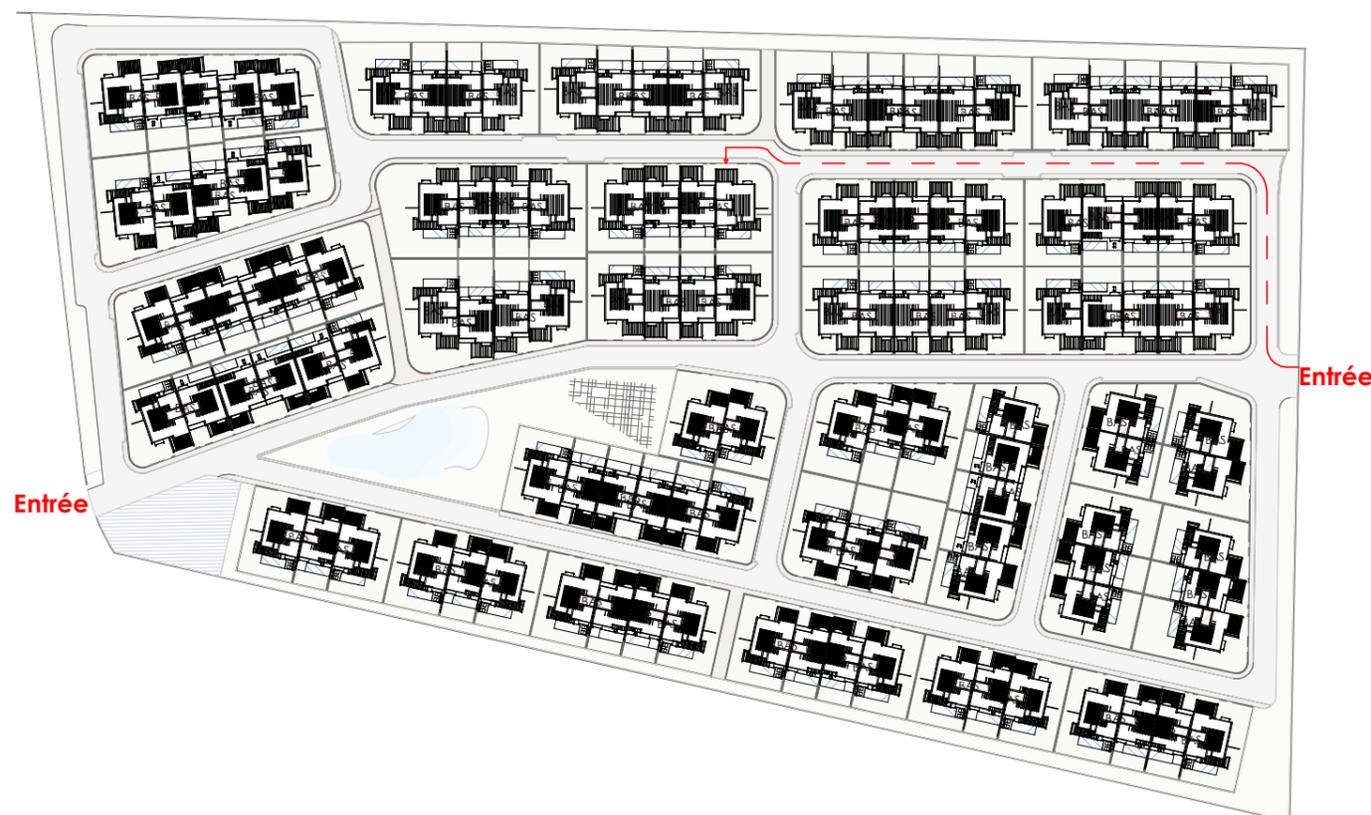


Plan toiture Terrasse  
Ech=1/250



Plan de Masse  
Ech=1/2000

CONSTRUCTION D'UN GROUPEMENT D'HABITATION



Développeur:



Architecte:



ATELIER D'ARCHITECTURE ABDELHAKIM GULMI  
www.aag-international.com

AFFECTATION Villa 2

**SURFACE : 236.88 m<sup>2</sup>**

LOT 39

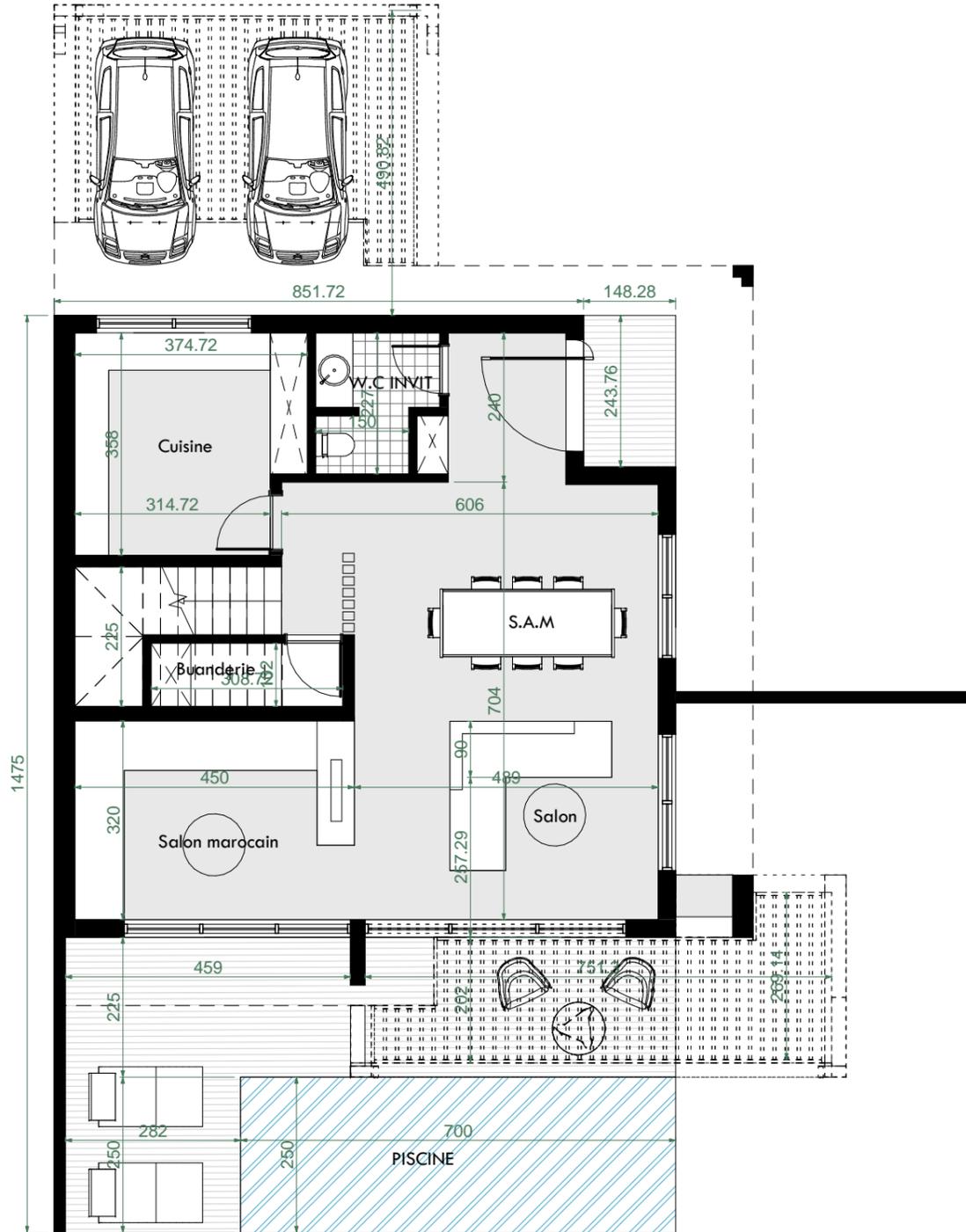
SUPERFICIE 404 m<sup>2</sup>

SURFACE PLANCHER	
PLAN RDC	93.95 m <sup>2</sup>
PLAN ETAGE	127.70 m <sup>2</sup>
PLAN TOITURE	15.23 m <sup>2</sup>
<b>TOTAL</b>	<b>236.88 m<sup>2</sup></b>

TERRASSE PISCINE	29.55 m <sup>2</sup>
PISCINE	7.00 m x 2.50 m
Rooftop	102.00 m <sup>2</sup>

Les cotes et surfaces sont mentionnées à titre indicatif et sont susceptibles de variations dans les tolérances du contrat. Les gaines techniques, faux plafonds, soffites connus sont mentionnés à titre indicatif. Pour des raisons techniques, administratives ou réglementaires ils sont susceptibles d'être modifiés et/ou créés. La représentation des éléments de cuisine et salle de bain n'a qu'une valeur illustrative. Seuls les éléments définis dans la notice descriptive de vente sont contractuels. La représentation des haies et arbres est purement symbolique et n'a pas caractère contractuel. La surface des placards est intégrée à la surface des pièces.

Echelle	---
N° Planche 1/4	Date 03/06/2025



CONSTRUCTION D'UN  
GROUPEMENT D'HABITATION  
**N'ZAHA**



Développeur:



Architecte:



ATELIER D'ARCHITECTURE ABDELHAKIM GUILMI  
www.aag-international.com

AFFECTATION VILLA TYPE 02

**93.95 m<sup>2</sup>**

LOT -- NIVEAU RDC

PIECES	SURFACES
HALL D'ENTREE	6.4 m <sup>2</sup>
W.C INVITEE	5.03 m <sup>2</sup>
BUANDERIE	4.19 m <sup>2</sup>
CUISINE	15.06 m <sup>2</sup>
SALON MAROCAIN	17.03 m <sup>2</sup>
SALLE A MANGER	18.35 m <sup>2</sup>
SALON	20.77 m <sup>2</sup>
TERRASSE PISCINE	29.55 m <sup>2</sup>
PISCINE	7.00 m x 2.50 m

Les cotes et surfaces sont mentionnées à titre indicatif et sont susceptibles de variations dans les tolérances du contrat. Les gaines techniques, faux plafonds, soffites connus sont mentionnés à titre indicatif. Pour des raisons techniques, administratives ou réglementaires ils sont susceptibles d'être modifiés et/ou créés. La représentation des éléments de cuisine et salle de bain n'a qu'une valeur illustrative. Seuls les éléments définis dans la notice descriptive de vente sont contractuels. La représentation des haies et arbres est purement symbolique et n'a pas caractère contractuel. La surface des placards est intégrée à la surface des pièces.

Echelle 1/100

N° Planche 2/4

Date 16/04/2025



CONSTRUCTION D'UN  
GROUPEMENT D'HABITATION  
**N'ZAHA**



Développeur:



Architecte:



ATELIER D'ARCHITECTURE ABDELHAKIM GULMI  
www.aag-international.com

AFFECTATION VILLA TYPE 02

**127.70 m<sup>2</sup>**

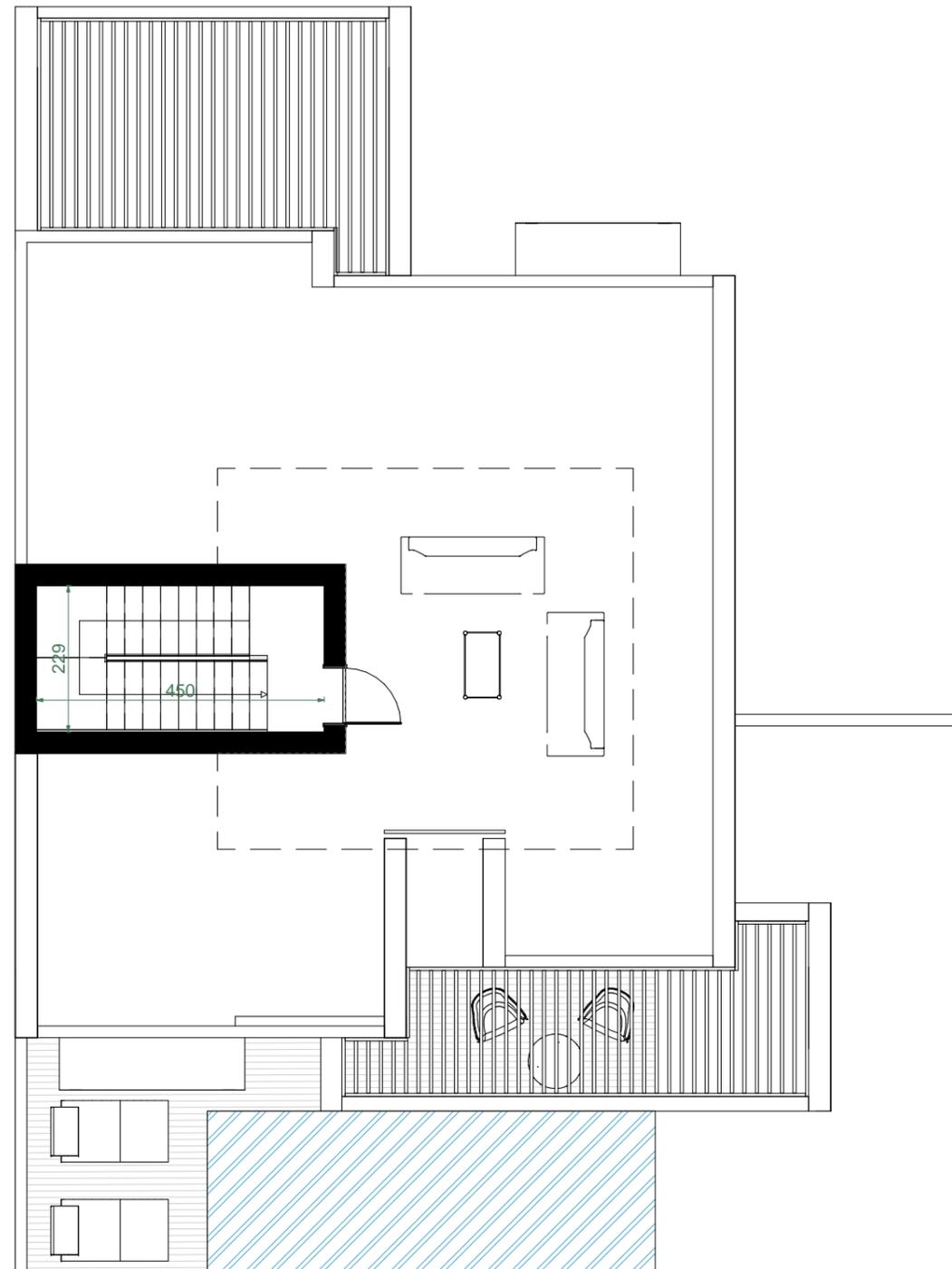
LOT	NIVEAU	ETAGE
-----	--------	-------

PIECES	SURFACES
HALL	8.14 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 01 :	21.15 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 02 :	23.61 m <sup>2</sup>
S.D.B COMMUNE :	7.92 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 03 :	38.02 m <sup>2</sup>
- CHAMBRE	21.22 m <sup>2</sup>
- DRESSING	6.27 m <sup>2</sup>
- S.D.B	10.53 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 04:	28.86 m <sup>2</sup>
- CHAMBRE	22.22 m <sup>2</sup>
- S.D.B	6.64 m <sup>2</sup>

Les cotes et surfaces sont mentionnées à titre indicatif et sont susceptibles de variations dans les tolérances du contrat. Les gaines techniques, faux plafonds, soffites connus sont mentionnés à titre indicatif. Pour des raisons techniques, administratives ou réglementaires ils sont susceptibles d'être modifiés et/ou créés. La représentation des éléments de cuisine et salle de bain n'a qu'une valeur illustrative. Seuls les éléments définis dans la notice descriptive de vente sont contractuels. La représentation des haies et arbres est purement symbolique et n'a pas caractère contractuel. La surface des placards est intégrée à la surface des pièces.

Echelle 1/100

N° Planche 3/4 Date 16/04/2025



CONSTRUCTION D'UN  
GROUPEMENT D'HABITATION  
**N'ZAHA**



Développeur:



Architecte:



ATELIER D'ARCHITECTURE ABDELHAKIM GULMI  
[www.aag-international.com](http://www.aag-international.com)

AFFECTATION	VILLA TYPE 02		
<b>15.23 m<sup>2</sup></b>			
LOT	--	NIVEAU	Toiture
TERRASSE ACCESSIBLE	102.00 m <sup>2</sup>		

Les cotes et surfaces sont mentionnées à titre indicatif et sont susceptibles de variations dans les tolérances du contrat. Les gaines techniques, faux plafonds, soffites connus sont mentionnés à titre indicatif. Pour des raisons techniques, administratives ou réglementaires ils sont susceptibles d'être modifiés et/ou créés. La représentation des éléments de cuisine et salle de bain n'a qu'une valeur illustrative. Seuls les éléments définis dans la notice descriptive de vente sont contractuels. La représentation des haies et arbres est purement symbolique et n'a pas caractère contractuel. La surface des placards est intégrée à la surface des pièces.

	Echelle	1/100
N° Planche	4/4	Date
		16/04/2025